

Scandale sur le gaz de schiste aux USA: le principal "chercheur" favorable à la fracturation hydraulique est salarié d'un groupe du secteur de l'énergie



M. [Charles Chip Groat](#), professeur et directeur adjoint de l'Institut de l'énergie à l'université du Texas, était le principal auteur d'un rapport "scientifique" favorable à la technique de fracturation hydraulique présenté en février dernier aux États-Unis.



La fracturation hydraulique, ou « fracking », est une technique pour extraire du gaz naturel dans des couches de schiste. Plus de 3.000 forages ont été effectués en Pennsylvanie ces six dernières années et 15.000 dans le nord du Texas.

Mais cette technique est très controversée car des groupes de protection de l'environnement affirment qu'elle peut avoir pour effet de contaminer gravement et définitivement les nappes d'eau phréatiques, nécessaires notamment à l'utilisation humaine.

La fracturation hydraulique reste d'ailleurs pour l'instant interdite en France.

UN RAPPORT « SCIENTIFIQUE » TRÈS RASSURANT...

Dans le rapport qu'il avait présenté en février 2012 à la conférence annuelle de l'Association américaine pour l'avancement de la science (AAAS), M. Groat expliquait n'avoir trouvé aucune indication directe que le « fracking » avait contaminé des nappes d'eau souterraines.

Il avait aussi dit que ses travaux concluaient que de nombreux cas de contamination résultaient d'erreurs de traitement des eaux usées en surface provenant du forage mais pas du « fracking » en tant que tel.

M. Groat avait en outre affirmé devant la presse que son université avait refusé tout financement de l'industrie.

... DONT L'AUTEUR ÉTAIT SALARIÉ ET ACTIONNAIRE D'UN GROUPE ÉNERGÉTIQUE INTÉRESSÉ PAR LE « FRACKING »

Seulement voilà : [une enquête menée par le groupe à but non lucratif Public Accountability Initiative](#) (PAI) vient de révéler que ce professeur apparemment inoffensif :

a)- avait été membre du conseil d'administration du groupe énergétique texan Plains Exploration and Production Company, pendant plusieurs années,

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~

b)- a été payé plus de 400.000 dollars en 2011 par ce groupe,

c)- et détient une grosse participation de 1,6 million de dollars dans le capital de la société.

Devant le scandale, les autorités de l'université ont indiqué ce week-end à l'AFP avoir ouvert une enquête. Mais le professeur s'est mis, quant à lui, aux abonnés absents...

LA COMMISSION EUROPÉENNE N'A NULLEMENT L'INTENTION D'INTERDIRE LES GAZ DE SCHISTE...

Je rappelle que la fracturation hydraulique pour exploiter les gaz de schiste suscite, comme d'habitude sur tous les sujets, des oppositions extrêmement vives parmi les États européens.

- France : à l'issue d'un débat houleux et du fait d'une forte campagne d'opinion, le Parlement français a décidé, en juillet 2011, d'interdire l'utilisation de la principale technique d'extraction du gaz de schiste. Trois permis d'exploration ont été abrogés.

- Bulgarie : depuis janvier 2012, elle a rejoint la position française.

- Allemagne : les Länder attendent les résultats d'une étude sur l'impact environnemental avant de décider de poursuivre ou non les projets d'extraction.

- Pologne : rêvant de devenir le "Qatar de l'Europe centrale", la Pologne a donné le feu vert aux premiers projets d'exploration, qui devraient débuter en 2013. Piotr Otawski, Directeur général adjoint pour la protection environnementale du ministère polonais de l'Environnement, a certifié que tout allait bien et s'est félicité en ces termes que la Commission européenne se refuse à édicter une interdiction de la fracturation hydraulique :

« La recherche de gaz de schiste a commencé en Pologne est mise en œuvre avec le respect de toutes les exigences environnementales qui découlent de la réglementation de l'Union européenne.

Tous les aspects de la recherche de gaz analysés à ce jour indiquent que le processus est mené en conformité avec la loi et ne pose pas une menace pour l'environnement.

Nous sommes d'accord avec l'Union européenne que l'actuelle réglementation européenne assure une efficacité exceptionnelle pour la protection de l'environnement lors de la recherche pour le gaz de schiste. »

[source : http://www.mos.gov.pl/arttykul/123_17905.html?j=en

Texte en anglais, traduit par mes soins]

De fait, la Commission européenne, prenant comme toujours systématiquement partie pour les lobbys industriels et financiers, a réaffirmé en janvier 2012 « qu'elle n'a nullement l'intention d'interdire l'exploration du gaz de schiste en Europe. »

[source : <http://www.euractiv.fr/commission-attentiste-gaz-schiste-article>]

CONCLUSION : SEUL LE NIVEAU NATIONAL PROTÈGE VRAIMENT

Si les États-Unis avaient interdit le « fracking » sur son sol, la Commission européenne l'aurait interdit aussi en Europe.

Mais comme le Maître américain a donné le feu vert, le domestique européen a bien sûr aligné sa position, en se refusant à édicter la moindre interdiction, et en le faisant savoir.

Si, du fait du scandale qui vient d'apparaître aux États-Unis, ceux-ci se décident à être plus sévères et à attendre le résultat d'études réellement scientifiques avant d'autoriser toute nouvelle exploration, il est probable que la Commission européenne, en bonne exécutrice, avalera son chapeau et tournera casaque.

Elle se rappellera d'un seul coup que les articles 168 et 169 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) lui font théoriquement et juridiquement obligation de protéger la santé humaine et l'environnement.

Théoriquement.

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
Et les européistes, EELV en tête, viendront alors nous chanter les louanges de "l'Europe verte"...

Mais tout cela est encore du domaine de l'hypothèse. Officiellement, la Commission est toujours favorable à la fracturation hydraulique puisqu'elle laisse faire certains États en se refusant à édicter la moindre interdiction.

Conclusion ?

Eh bien c'est uniquement parce que nous en avons encore ce pouvoir au niveau national, que la fracturation hydraulique a pour l'instant été interdite. Si nous avons transféré ce pouvoir à Bruxelles, elle serait autorisée.

Ce dossier nous prouve donc, une nouvelle fois, que c'est bien le niveau national qui est le seul à protéger vraiment. Car c'est le seul niveau où il existe une opinion publique qui peut se faire entendre (si elle le veut...), une solidarité naturelle qui peut effectivement jouer, et des députés qui peuvent avoir peur de braquer les électeurs (si ceux-ci se mobilisent...).

Seul le niveau national protège donc les peuples, dans le domaine de l'environnement, comme dans tous les autres domaines : économique, commercial, social, monétaire, financier, militaire, diplomatique, culturel, etc.

En revanche, et contrairement à ce qu'affirme la propagande européiste, le niveau européen met en danger les peuples.

La prétendue « construction européenne » insécurise et met en péril les peuples dans tous les domaines, y compris dans l'environnement, puisqu'elle joue des intérêts nationaux contraires pour ne faire prévaloir que les seuls appétits des lobbys industriels et financiers.